



# La renaissance OPCO ?

## **Préambule**

*Le Comité Technique DGDDI s'est tenu ce mardi 3 octobre, sous l'auguste présidence de R. GINTZ. La séance fut particulièrement dense avec force sujets lourds.*

*Nous vous prions d'excuser l'effort de synthèse qui suit, et qui va mécaniquement aboutir à des sujets « maltraités », sauf à vous assommer de 40 pages de compte-rendu ... (à dispo pour toute précision complémentaire !).*

*Une bonne partie des échanges aurait d'ailleurs mérité des débats bien plus développés. Mais ce fut déjà un marathon (lever de séance vers 22h...) avec un petit moment très « cosy » : l'extinction automatique de l'éclairage, et des débats qui se poursuivent à la seule lueur des lumières sur les micros et des blocs des secours...*

*Promis : on n'en a pas profité pour s'échanger des coups de part et d'autre !*

*Voici au dos les points les plus saillants, dont certains méritent vraiment d'être notés et analysés, dans l'évolution générale de la DGDDI.*

### Sommaire

I – PLF 2018	p 2
II – Nos commentaires	p 3
III – Autres sujets	pp 4-5
Questions diverses	p 5
Annexe : préalable	p 6



## I – Projet de Loi de Finances (PLF) 2018

Ce dernier est marqué par **une grande « nouveauté »** : le retour des OP-CO/ AG sur le devant de la scène. On en avait presque perdu l'habitude... jusqu'à en éprouver de grandes craintes pour le devenir de la branche. Elles ne sont d'ailleurs pas dissipées (cf. ci-dessous). Cependant, il y a pour 2018 un virage qu'on ne peut pas ne pas relever.



### 1° Créations de postes

Le renfort est de **200 emplois en net** : +250 appuyés sur une première tranche de renforcement dû notamment au Brexit et -50 au titre des « resserrements » de service (notamment comptable). Une deuxième tranche devrait être actée pour 2019 et un reliquat sera fixé en 2020.

Pour les amateurs de chiffres en équivalents temps plein (ETP) et équivalents temps plein travaillé (ETPT), cela donne +286 (dont 127 sont toutefois des recrutements décidés en 2017) et un plafond d'emploi à **17045 ETPT**.



### 2° Recrutements, par catégorie

Ces emplois sont plutôt orientés OP-CO, dans un souci de rééquilibrage. Il est à noter qu'un concours catégorie C OP-CO sera organisé en 2019. Cet aspect est d'ailleurs sensible dans les prévisions de recrutement dont voici les volumes par catégorie :

- **catégorie C** : 412 postes
- **catégorie B** : 224 postes (dont 71 CO et 60 SU + 10 spécialistes, le reste en recrutement spécifique)
- **catégorie A** : 113 postes (dont 58 inspecteurs « généralistes » et 24 PSE).



### 3° Brexit

Ces « renforts » seront ventilés notamment sur les DI impactés le plus par le Brexit<sup>1</sup>, à savoir :

- la Normandie,
- l'Île-de-France
- et les Hauts-de-France.



### 4° Services abondés

Cela permettra également d'appuyer sur des **points spécifiques** :

- le CSRH : ajout de 7 emplois et transformation des « surnombres » actuels en emplois pérennes<sup>2</sup>,
- les SGC :
  - de Toulouse (qui aura encore une « rallonge » en 2019),
  - de Lyon (l'Isle d'Abeau)
  - et de Nantes,
- le renforcement de l'encadrement DNRED,
- la création d'une unité SNDJ aux Antilles,
- le centre TICFE de Lyon, ... (*liste pas forcément exhaustive*).



### 5° Crédits

En ce qui concerne les crédits, nous serons abondés de **37 millions d'euros**, dont :

→ 22 au titre de l'augmentation de la masse salariale

→ et 15 pour le budget de fonctionnement (jeu subtil pour ce dernier : +30 millions consacrés aux hélicos, avions et moyens courants et -15 par l'imputation directe du fonds des débiteurs de tabac sur les droits perçus).



### 6° Indicateurs

Enfin, s'agissant ce qui concerne nos chers indicateurs de performance, réjouissez-vous : nous abandonnons officiellement les critères portant sur des saisies quantitatives pures (un pouce-au-crime de moins ?).

Ils seront remplacés par des critères plus qualitatifs, mais dont la mise en application sera sûrement délicate : *nombre d'organisations criminelles démantelées, contentieux à « fort enjeu »*, ...

1 Notre analyse sur le sujet : <http://www.solidaires-douanes.org/Lucide-Albion>

2 Au passage, signalons que l'audit de ce dernier a relevé un certain nombre de « fragilités » : structuration trop faible y compris en effectifs, coordination SD-A / CSRH / Fonction RH locale (FRHL) défaillante, ... Points que les organisations syndicales avaient plus ou moins signalé soit dit en passant. Le temps finit enfin par nous donner raison... En espérant toutefois qu'on donne réellement aux services les moyens de fonctionner correctement.



## II – Nos commentaires



### 1° De l'équilibr(ism)e

**Exercice notable :** On ne va pas bouder notre plaisir en relayant ces (plutôt) bonnes nouvelles (*nota bene* : ce sont encore des chiffres prévisionnels à l'heure actuelle, mais ils ne sont pas loin de la copie définitive).

Dans un univers budgétaire « contraint » (euphémisme...), la DG a réussi un bel exercice (il est trop fort, ce Rodolphe...), force est de le reconnaître.

**La lutte paye :** On peut aussi revenir sur plusieurs années de mobilisations des organisations syndicales, des agents.

Du soleil de mars 2014 à la pluie devant l'Assemblée Nationale ou dans les rues détrempées de Clermont, en n'oubliant toutes les actions aussi diverses que variées, on n'a pas plié.

Du moins pas aussi facilement que d'aucuns l'espéraient... Sans en faire des kilotonnes, c'est aussi à cela qu'on veut relier ce PLF 2018.

**Rééquilibrage :** Nous observons surtout que, pour 2018, la DGDDI

« marche à nouveau sur ses deux jambes » et, pour nous, c'est extrêmement important.



### 2° Ce n'est qu'un moratoire...

**Cadre précaire :** Cependant, et sans vouloir doucher les enthousiasmes, la chose s'explique plus par le contexte, que par une remise en cause politique qui aboutirait à un arrêt de la politique de réduction des capacités douanières et du Service Public en général. Nous avons là une forme de « moment de grâce » (dont l'amplitude n'est toutefois pas infinie), avec un « ticket » valable 3 ans et pour la suite, on verra ...

**PSD confirmé :** Par ailleurs, les principes du PSD (concentration, centralisation, ...) ne sont pas remis en cause. Ce sont essentiellement les services dans l'esprit de cette « nouvelle douane » qui vont bénéficier de la chose.

Pour les bureaux, les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau, on risque de ne rien voir ou en tout cas pas grand-chose.

De ce point de vue, nos chères élites administratives sont, en quelque sorte, « tristement cohérentes ».

**Partitions :** Sur ce point d'ailleurs, si le Dg reconnaît que ses services travaillent à des scénarios (sans blague ?!), ils indiquent toujours ne pas pouvoir abattre leurs cartes.

Au passage, signalons que, lors d'un exposé (éclairant) de la sous-dir E, il semblerait que la centralisation du dédouanement (qui ne fait pas un tabac chez tous les opérateurs...) produira le maximum de ses effets/dégâts en 2019.



### 3° Du nécessaire respect des personnels

**Visibilité :** Il n'en demeure pas moins que « l'avancée en transparence » est le minimum d'égard dû aux agents et à leur travail.

On peut revenir ici, en guise d'illustration, sur la « fusion/absorption » Roissy/Orly, évoquée à l'ordre du jour d'hier. La chose est tombée un peu comme un cheveu sur la soupe (peut-être avec les tribulations de la malheureuse RR d'Orly comme outil de mise à feu ...), alors que pour être francs, nous nous y attendions. Mais un tel sujet mériterait plus d'étude, car il est vraiment loin d'être anodin.

**Des pressions ?** De ce côté-ci, nous sommes vraiment loin de l'administration « pro-active » et soucieuse de ses personnels. Ce n'est pourtant pas faute de l'alerter très régulièrement sur les sujets que nous voyons poindre de part et d'autre de la table.

Sur ce point, nous signalons aussi aux hiérarchies de tout poil (surtout les plus ébouriffées, ils/elles se reconnaîtront ...) que les pressions aux reclassements à la hussarde ne sont pas forcément cautionnées en haut lieu.

À bon entendeur...

## ■ ■ ■ III – Autres sujets (« *envracmilleexcuses* »)



### 1°) Évolution des mutations

#### **Validation post-GT :**

Après un travail commun assez louable (diantre, la DGDDI sait donc pratiquer la concertation ?!!?), la copie a été présentée (elle devait être validée formellement, sous peine de « chahuter » la campagne de mutation qui s'ouvre).

Des précisions complémentaires sont toutefois encore à définir.

**Bonifications :** Les points les plus marquants sont :

→ l'évolution du Rapprochement de Conjointes (RC), avec la mise en place d'une bonification de 150 points.

→ Idem pour le rapprochement par rapport aux intérêts matériels et moraux (RIMM) dans les DOM/COM.

→ En ce qui concerne la reconnaissance du handicap, elle est prise en compte par une bonification de 600 points, applicable si le poste requis est adapté.

#### **Réorganisations ? :**

Au passage, il est procédé à la suppression de la résidence SRA (mais on nous a dit que cela n'avait rien à voir avec l'interrégionalisation...)

Par contre, et c'est que nous déplorons le plus, pour les réorganisations, on reste aux priorités « absolues / relatives », système qui ne nous paraît pas convaincant et surtout décalé par rapport aux enjeux pour l'agent et sa famille.

**Vote : ABSTENTION.**



### 2°) Non titularisation des stagiaires

La DG est intervenue sur le sujet. De 70 dossiers, on n'en serait plus qu'à une petite quinzaine, qui feront l'objet d'un examen attentif. La DG indique toutefois que le « zéro non titularisés » n'est pas un objectif.

Il n'empêche que le fait de faire rentrer au chausse-pied une formation de 6 mois en 4 peut contribuer à cet état de fait. Par ailleurs, on ne peut pas dire que la chose a été bien gérée, loin s'en faut.



### 3°) Bascule TSVR / SNDFR

C'est un peu un fil rouge évoqué à chaque CT, peut être en raison de l'histoire tumultueuse en la matière. Mais, en fait, tous les services « centralisateurs » mériteraient d'être étudiés à la loupe, car on peut y dresser peu ou prou les mêmes constats. En tout état de cause, du côté de Metz, il est patent que la charge de travail a été sous-estimée et qu'il est difficile aux agents de faire face.



### 4°) DNRED

Sujet lourd... par excellence ! La « refondation » suit son cours, mais les enjeux réels dépassent cette espèce de passage obligé.

Nous insistons sur le fait que, si la DNRED est une Centrale de Renseignement, c'est aussi et surtout un service douanier et c'est bien là l'essentiel de son assise.

Par ailleurs, il convient également de ne pas trop le phagocyter. À défaut, faute d'une mort brutale par oukase politique, c'est peut-être une lente extinction qui aurait sa peau ...

Au passage : spéciale dédicace à l'antenne DOD du Havre dont nous ne désespérons pas du déménagement avant une triste échéance ...



### 5°) Droit à l'erreur

Derrière ces mots un peu énigmatiques, se cachent pour les agents de contrôle, les enquêteurs, ... ce qui pourrait virer au « droit à l'horreur » (oui, on avoue : elle est un peu facile...). C'est vraiment un sujet politique qui pourrait influencer sur la nature de notre travail. En deux mots, on passerait plutôt de la vérification / enquête, à un simple rattrapage de droits non perçus.

Grosse bataille ... où nous (Bercy, DG, OS) ramons dans le même sens, car cette évolution ne nous semble vraiment pas souhaitable. Arbitrage en cours.



## 6°) Bilan social

Travaux titanesques dont nous saluons les auteurs. Ce sont des travaux intéressants, même si l'administration essaie de les « positiver » parfois artificiellement.

C'est avant tout un document chiffré, dont on ne tire toutefois pas toutes les conséquences. Le Dg himself reconnaît toutefois que, pour certains chiffres, « cela ne va pas »...



## 7°) Carte CYBELE

Après avoir rappelé qu'elle était soumise à une exigence réglementaire, la DG a indiqué qu'il allait être proposé aux agents non encore dotés de signer un engagement cette fois avec l'en-tête de la DGDDI.

À notre sens, ce document devrait être adressé à tous les agents et remplacer l'engagement auprès de Certinomis. Pour que les choses soient bien claires, le problème n'est pas lié à la carte en elle-même (il n'est donc pas nécessaire à notre sens d'en remettre une nouvelle à l'agent en cas de « resignature »), mais à un engagement qui lie un agent public à une société privée dans le cadre normal de ses fonctions. C'est cela le fond du problème et une telle situation n'aurait jamais dû se produire.

### Questions diverses


Au titre des questions diverses, et avant que le combat ne cesse par épuisement des protagonistes, nous avons évoqué (trop furtivement, mais un vrai travail là-dessus serait de rigueur), le contexte en matière de LCF.

**S'agissant du SNDJ**, la DACG (Ministère de la Justice) observe que le service est, si on peut dire, victime de son succès et que sa barque est maintenant trop pleine (comme ses locaux, mais là, le Dg va peut-être emporter le morceau ...).

Pour le Dg, la création de l'unité Antilles va réduire cette tension. Réponse un peu courte (l'heure tardive peut être ?) ... À notre avis, le problème est bien plus complexe que cela.

Par ailleurs, sur un plan plus général, il y a également la **question du Parquet européen** et sa future compétence de principe à partir de 10 000 euros (seuil de déclenchement très bas auquel la France s'était opposée avec quelque raison...).

Tout ceci pourrait avoir de fortes incidences, même si le sujet évoqué ci-dessus (*droit à l'erreur*) semble plus préoccupant dans l'immédiat.

 **Pour SOLIDAIRES** siégeaient **Morvan Burel, Agnès Arnaud-Grout, Philippe Bock et Yannick Devergnas** Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.

\* \*

\*

## Annexe : notre déclaration préalable



Comité Technique de Réseau  
(pour l'ensemble de la DGDDI)  
du mardi 03 octobre 2017



Missions / Avenir de la DGDDI

préalable

Monsieur le président,

Nous sommes invités ce jour à un comité technique de réseau (CTR) dont l'ordre du jour est certes copieux mais dont les différentes composantes ne nous semblent pas d'égale importance.

En effet, certains sujets sont devenus une récurrence de la mise en place chaotique des éléments du plan stratégique douanier ou du dogme de la performance.

Par ailleurs, nous remercions vos collaborateurs pour le gros travail de collation d'information qu'ils ont effectué sur le bilan social ou le Plan national de formation (PNF). Nous reconnaissons à sa valeur l'énergie que l'administration des douanes met dans sa communication interne et externe comme les poignées de main chaleureuses de nos collègues lors de vos visites sur site – même si ses mains ne sont pas toujours celles de l'intitulé – .

Mais les informations que nos collègues veulent recevoir et que nous réclamons depuis votre arrivée, il y a dix mois maintenant et même avant, sont celles concernant leur avenir professionnel, l'avenir de leur service, de leur bureau.

Nous espérons – car nous sommes des optimistes malgré les reproches que l'on nous fait du contraire – obtenir lors de l'examen du point 7 une cartographie des implantations des services douaniers programmés par vos soins, au delà de l'horizon 2020.

2020 c'est demain, quand il faut changer de ville, de région voire de métier ! Quel avenir pour la direction d'Auvergne, la brigade d'Agen, la direction garde côtes de Rouen et de Marseille ? Quelles sont les possibilités de reclassement pour nos collègues concernés par la fermeture du dernier site douanier ?

Qu'advient-il de l'accord ministériel avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), quand le PLF 2018 aux impôts signifie 1600 emplois équivalent temps plein (ETPT) en moins ? Et que les propositions d'emploi qui ont été faites à nos collègues d'Auvergne cet été, sont irréalistes pour ne pas dire cyniques (niveau ingénieur dans l'assainissement de l'eau [sic]...).

Telles sont Monsieur le président, les informations et les décisions que nous souhaitons voir être évoquées, débattues urgemment et approfondies, lors de ce comité technique car elles représentent, plus que les statistiques, les préoccupations et les craintes profondes vécues par nos collègues depuis la mise en œuvre du PSD.

Et la réponse transparente aux questions que nous vous posons – ou la non réponse en l'occurrence de la part de la direction générale des douanes – auprès de nos collègues depuis 2012 est le véritable curseur de l'état « social » de notre administration et des douaniers qui la compose .

La délégation SOLIDAIRES Douanes

Montreuil, le mardi 3 octobre 2017



Syndicat SOLIDAIRES-Douanes, 93 bis rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 Paris  
web : <http://solidaires-douanes.org> @ : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org) tél : 01 55 25 28 85

1/1



**Syndicat SOLIDAIRES Douanes**

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 55 25 28 85

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : [contact@solidaires-douanes.org](mailto:contact@solidaires-douanes.org)